



Découpage d'une maison et eaux usées

Par charavel

Bonjour,

Ma soeur et moi allons nous partager en 2 une maison reçue en héritage. Cette maison bénéficie actuellement de l'arrivée d'eau et de l'évacuation des eaux usées au tout-à-l'égout.

Pour la partie qui va me concerner, j'ai demandé au fournisseur d'eau un raccordement indépendant, avec donc mon propre compteur.

Quand aux eaux usées, et puisque aujourd'hui ces canalisations traversent toute la maison, puis-je me raccorder sur celles-ci (avec établissement d'une servitude) ?

Cela me (nous) permettrait de ne pas engager de lourds travaux pour une nouvelle évacuation de ces eaux usées...

Merci pour vos réponses éclairées ! :)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette division concerne-t-elle aussi le sol ? Ou bien les 2 parties vont rester sur la même parcelle ?

A qui appartiendra la toiture ?

Il faut déterminer si vous créez une copropriété ou une division avec des servitudes.

Par charavel

La division concerne le sol également et, après le passage du géometre puis partage de la maison devant notaire, il y aura donc 2 parcelles distinctes.

Deux géometres sont déjà passés pour une étude et la maison sera partagée d'après le mur interieur de refend. De fait, la toiture sera partagée en 2 d'après ce mur.

L'idée étant de ne pas créer de copropriété mais, d'après ce que vous m'indiquez, une division avec servitudes de passage d'eaux usées uniquement. Merci :)

Par yapasdequoi

Vous ferez mention de cette servitude dans l'acte notarié.

Par charavel

Ainsi, la compagnie des eaux en question ne peut donc pas nous obliger à créer un écoulement des eaux usées supplémentaire ?

Nous pourrions donc connecter l'un des lots sur l'autre existant, c'est bien ça ?

Par yapasdequoi

Oui c'est possible.

Par charavel

Merci !